



[REDACTED]

Votre lettre du

Vos références

Nos références

Annexes

22.236/1/PF

[REDACTED]

OBJET : *Modification des cadres linguistiques de l'Administration générale civile, du Ministère de la Défense Nationale.*

*Monsieur le Ministre,*

*Par lettre du 24 septembre 1990, vous avez demandé l'avis de la Commission Permanente de Contrôle Linguistique (C.P.C.L.) au sujet d'une proposition de modification des cadres linguistiques de l'Administration Générale Civile de votre département.*

*En sa séance du 8 novembre 1990, la C.P.C.L., siégeant sections réunies, a consacré un examen à cette proposition. L'adaptation proposée des cadres linguistiques résulte de la modification du cadre organique, par Arrêté Royal du 4 décembre 1989, intervenue en exécution des mesures de la 6ème convention collective pour le secteur public. Il se produit un glissement d'emplois d'un degré déterminé de la hiérarchie vers un autre. Il s'agit de 3 emplois de chef administratif (5ème degré de la hiérarchie) et de 7 emplois de sous-chef de bureau (6ème degré) qui ont été créés tandis que le nombre d'emplois de rédacteur (degré 7 de la hiérarchie) a été diminué de 10 unités.*

*. / . .*

D'autre part, le nombre global des emplois est diminué de 3 unités; il s'agit de la suppression de 3 emplois de la carrière de traducteur (degré 6 de la hiérarchie).

Aucun changement n'étant intervenu dans l'importance que les régions linguistiques représentent pour le service, la C.P.C.L. se rallie à l'unanimité à votre proposition, tendant à répartir les emplois par degré selon la proportion entre le cadre français et le cadre néerlandais qui est celle des cadres linguistiques actuels.

Veillez agréer, Monsieur le Ministre, l'assurance de ma considération la plus distinguée.

Le Président,

A thick black horizontal bar redacting the signature of the President.